

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PETR



Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Séance du 8 février 2022

grande salle de La Verchère – CHARNAY-LÈS-MÂCON

RAPPORTEUR : JEAN-FRANÇOIS FARENC

EXPOSÉ DES MOTIFS

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016

Article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales

Le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le cycle budgétaire doit commencer par la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB), pièce essentielle du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui précède, de deux mois au maximum, le vote du budget.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

1- Le contexte :

1-1- Le contexte économique général :

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance pourraient être dopées par un fort rebond en Europe, la probabilité d'un surcroît de soutien budgétaire aux États-Unis l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie.

L'inflation a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4.5% à la fin de 2021 à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

En ce qui concerne le PETR, l'augmentation significative du coût de l'énergie devra être prise en compte dans la préparation du budget 2022, en particulier pour la gestion des locaux et des véhicules de service.

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique devrait permettre à la croissance de s'établir à +6% sur l'ensemble de l'année 2021 et +4% pour 2022. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié, soit 4.8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70 Md€ avant la fin 2021. Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

La loi de Finances pour 2022 contient des mesures budgétaires et fiscales orientées notamment vers une économie plus durable et plus verte :

- ✓ Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- ✓ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics ; le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1 Md€ au bloc communal.
- ✓ Soutenir le ferroviaire ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie.

Les orientations liées à la transition écologique auront un impact sur l'activité du PETR ; elles stimulent en particulier la mise en œuvre de chantiers de rénovation énergétique, ce qui explique le haut niveau de sollicitations auquel sont soumis les agents. Elles seront au cœur des politiques contractuelles qu'il conviendra de renouveler en 2022 (LEADER, CRTE et Contrat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté).

Pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la Loi de Finances (LFI) pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale. Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€ est programmé.

1-2- Le contexte du PETR Mâconnais Sud Bourgogne :

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Mâconnais Sud Bourgogne, héritier du syndicat mixte du SCoT de la Région Mâconnaise et du Pays Sud Bourgogne, a été créé par arrêté inter préfectoral des 16 et 24 août 2017.

Le projet de territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne a été adopté à l'unanimité de son comité syndical et des conseils communautaires des 4 EPCI qui le composent, après avis de la conférence des maires et du conseil de développement. La version du projet de territoire, renouvelé suite aux élections municipales de 2020, a été adoptée le 12 octobre 2021. Les conventions territoriales entre le PETR et chaque EPCI, pour la mise en œuvre du projet de territoire, sont en cours de signature.

Les actions confiées au PETR dans le cadre du projet de territoire 2021 relèvent des thématiques suivantes :

- la contractualisation et la gestion des subventions de niveau européen (LEADER), national (CRTE) et régional,
- le développement des usages du numérique, en lien avec le Conseil Régional,
- l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale, compétence propre du PETR,
- la rénovation énergétique de l'habitat, en lien avec le Conseil Régional, l'Etat et l'ADEME,
- la santé, dans le cadre du contrat local de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour accomplir ces diverses missions, 9 agents sont actuellement en poste au PETR. Un 10^{ème} recrutement est attendu en début d'année 2022 dans le cadre des effectifs votés en septembre 2017. On peut remarquer que, les postes étant pour la plupart de type contractuel en CDD et les missions étant liées à des conventions temporaires, le renouvellement des effectifs est assez fréquent. De ce fait, les dépenses de personnel prévues pour une année donnée sont rarement atteintes.

L'année 2021 a été marquée par des élections locales, en particulier les élections régionales. La majorité issue de ces élections a réaffirmé son attachement à l'échelon des territoires de projet de type PETR, pays ou syndicats mixtes, pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement du territoire. C'est important de la souligner, car la Région finance une partie de 7 des 10 postes du PETR, via les dispositifs Effilogis-maison individuelle en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat, le contrat de territoire qui comprend un soutien à l'ingénierie et l'appui au développement des usages du numérique.

2- Les dépenses par mission :

2-1 L'ingénierie financière :

L'une des fonctions essentielles du PETR est de représenter son bassin de vie dans les démarches de contractualisation menées par les différents niveaux des politiques territoriales : échelles européenne, nationale, régionale et départementale. En contrepartie du versement d'une enveloppe financière sur une

période pluriannuelle, le PETR présente un projet de territoire cohérent avec une stratégie et des priorités d'action.

Le PETR a signé en 2018 trois types de contrat en fondant ses demandes sur une stratégie unique de renforcement de son attractivité pour accueillir de nouvelles activités économiques, de nouveaux habitants et des touristes. Ces trois types de contrat sont les suivants :

- la convention LEADER, pour la période 2017-2023 et pour une enveloppe de 1,5 million €,
- le contrat de ruralité avec l'Etat, pour la période 2017-2020, pour une enveloppe variable chaque année, en moyenne d'1 million € par an,
- le contrat Cap territoire avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, pour une enveloppe de près de 2 millions €, abondé de 320 000 € en 2020 en raison de la bonne gestion des fonds par le PETR.

On peut également ajouter le rôle que joue chaque année le PETR pour sélectionner un projet structurant, à son échelle, dans le cadre d'un appel à projet du Conseil départemental de Saône-et-Loire, qui se traduit par le versement d'une enveloppe de 250 000 €.

Comme 2021, l'année 2022 intervient dans un contexte de transition de l'ensemble des politiques contractuelles :

- A l'échelle européenne, les conventions LEADER ont été prolongées jusqu'en 2023 (engagements juridiques) et 2025 (paiements) en raison de la crise sanitaire ; en 2022, il s'agira de programmer et d'engager juridiquement tous les dossiers LEADER en cours avant le 31 décembre ;
- À l'échelle régionale, les projets compris dans le contrat Cap territoire devaient être lancés avant le 31 août 2021, le contrat s'achevant au 31 décembre de cette année ; il reste à finaliser le suivi des paiements.

L'année 2022 est celle du renouvellement de la contractualisation, aux différentes échelles :

- Appel à candidature LEADER 2023-2027, échéance fixée au 29 juillet 2022 ; il s'agira de préparer un dossier de candidature comprenant une stratégie de territoire et des projets à financer ;
- Contractualisation avec le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté qui doit être signée au cours du second semestre 2022 ; un projet stratégique sera élaboré en cohérence avec les autres démarches contractuelles, en particulier LEADER ;
- Participation du PETR aux comités de pilotage et aux comités techniques des trois Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) présents sur son territoire, afin d'assurer une bonne cohérence avec LEADER et le Contrat de Territoire et mettre ainsi en oeuvre le projet de territoire commun des 4 EPCI qui composent le bassin de vie de Mâcon.

Ces différents objectifs demanderont de prévoir une méthode et d'organiser la concertation, afin de définir une stratégie territoriale et d'y inscrire des projets locaux.

Le poste de chargé de mission "Contractualisation et développement du territoire" sera financé dans le cadre de la convention LEADER et du contrat Cap territoire.

Son rôle consiste principalement à :

- préparer les nouveaux contrats en soutenant l'élaboration d'un projet et d'une stratégie de territoire,
- organiser la répartition optimale des projets locaux entre les différentes sources de financement,
- gérer, en lien avec les financeurs et les bénéficiaires, les dossiers de demande de subventions,
- conseiller les élus sur les possibilités de financement de leurs projets.

Le plan de financement du poste pour 2022 est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Rémunération chargé de mission	50 548,00 euros	Région - Cap Territoire	12 887,00 euros
Frais de mission	500,00 euros	LEADER	23 252,08 euros
Frais de structure (forfait 15% pour base éligible LEADER)	3 791,10 euros	Autofinancement	18 700,02 euros
TOTAL	54 839,10 euros	TOTAL	54 839,10 euros

2-2- L'élaboration du schéma de cohérence territoriale :

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) est une démarche pluriannuelle débutée en 2019 et qui doit s'achever fin 2023/début 2024.

Le SCoT est composé de trois parties principales :

- le diagnostic, dont l'état initial de l'environnement,
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Le diagnostic a été élaboré au cours de l'année 2019. En raison de la pandémie et des élections municipales de 2020, le PADD a peu progressé au cours de cette année. Son élaboration a été menée durant l'année 2021, par l'organisation de nombreuses réunions de travail et de concertation. Sa version stabilisée doit faire l'objet d'un débat au sein du comité syndical au début de l'année 2022. L'année 2022 sera plus particulièrement consacrée à l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (DOO).

L'élaboration du DOO sera menée par les quatre bureaux d'études qui ont été choisis fin 2018 et plus particulièrement par URBICAND. Comme pour les étapes précédentes, des réunions de travail et de concertation seront organisées :

- réunions du comité syndical, du bureau, de la commission SCoT,
- réunion de la conférence des maires,
- réunions du conseil de développement,
- réunions thématiques,
- réunions des instances des 4 EPCI,
- réunion des personnes publiques associées,
- réunions publiques.

Le directeur du PETR, comme la chargée de mission "Concertation", participent à la préparation et à la mise en œuvre de ces réunions. Le directeur est en relation constante avec les bureaux d'études pour faire le lien avec les élus, contrôler la qualité du travail et ajuster les documents produits.

Parallèlement aux réunions de travail et de validation, la concertation préparée en 2020 sera poursuivie : les derniers conseils municipaux non encore visités le seront ; l'exposition itinérante sera présentée dans des lieux accueillant du public comme les lieux de formation, y compris des lycées, voire des écoles.

Un plan de communication a été élaboré afin de faire connaître le PADD. Des outils de communication seront utilisés et financés à cette fin.

Les postes en charge du suivi de l'élaboration du SCoT, directeur et chargée de mission "Concertation", sont financés par la Région dans le cadre du contrat de territoire. Par ailleurs, l'Etat soutient l'élaboration des SCoT en apportant des subventions calculées au regard des dépenses d'études, mais aussi de personnel ou

de communication. Ces subventions sont issues de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) urbanisme, qu'elle soit gérée à l'échelle nationale, comme à l'échelle locale.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel (2 x 0,75 ETP)	98 355 €	Conseil régional	33 882 €
Frais de déplacement	3 000 €	Autofinancement	137 473 €
Animations	40 000 €		
Communication	30 000 €		
TOTAL	171 355	TOTAL	171 355

2-3- Le développement des usages du numérique :

Depuis avril 2016, le Pays Sud Bourgogne, puis le PETR, assure une mission d'animation numérique dans le cadre d'un règlement d'intervention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Un diagnostic a été mené en 2017, qui a permis d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre sur notre territoire.

L'objectif de la mission numérique est de développer des usages numériques pour tous, en fonction des besoins du territoire et des compétences de chaque type d'acteurs : collectivités territoriales, associations, particuliers, entreprises,

Deux axes d'action seront poursuivis en 2022 :

- L'inclusion : il s'agit d'accompagner des structures d'insertion sociale ainsi que les collectivités pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation et d'acculturation pour les personnes éloignées du numérique : l'illectronisme est en effet un facteur d'exclusion, comme l'ont particulièrement révélé les conséquences sociales de la crise sanitaire. Les partenaires soutenus par la chargée de mission "Usages du numérique" sont actuellement les suivants : MSAP du Clunisois, Villages solidaires, CCAS de Sancé, CC du Mâconnais-Tournugeois, centre social Bulle de vie, ... ; ces partenaires sont situés dans les 4 EPCI qui composent le PETR ; la chargée de mission intervient auprès de ces structures à l'occasion de rencontres avec les usagers. Une action à destination des demandeurs d'emploi pourrait être développée en 2022 ;
- L'accompagnement de projets : le principal projet en cours est le déploiement d'une plateforme numérique de santé. Une autre action importante qu'il convient de poursuivre est l'appui au reconditionnement du matériel informatique, qui est une autre manière de lutter contre l'exclusion des usages du numérique. Le soutien aux tiers-lieux qui se créent sur le territoire et leur mise en réseau constituent enfin un autre axe fort de l'accompagnement de projets. Ce soutien se traduit notamment par la création d'une plateforme cartographique afin de mieux faire connaître les tiers-lieux.

Pour 2022, la mission numérique renouvelle sa demande de cofinancement du poste d'animatrice numérique, à hauteur de 80%, auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La transition numérique reste une priorité pour le territoire. Les projets initiés en 2019 (Wikipays, PEPS, tiers lieux...) vont se poursuivre avec la mise en place de fonctionnalités complémentaires (recherche avancée, forum, classement...) ; et de nouveaux équipements informatiques, comme des équipements d'enregistrement audio et vidéo, vont être déployés en 2022 pour proposer des ateliers "multimédia".

Une réponse à l'appel à projets "Territoires Intelligents et Durables (TID)" de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été déposée en décembre 2021 afin de réaliser en 2022 un projet de

plateforme territoriale de données pour collecter, valoriser et partager les données ouvertes du territoire (santé, tiers lieu, rénovation, flux...).

Cette plateforme territoriale de données aura pour objectifs d'amener le PETR à devenir un territoire connecté et durable au service des usagers pour :

- améliorer la qualité des services rendus aux usagers et en créer de nouveaux,
- améliorer l'efficacité et l'efficience de ses services publics,
- accompagner au développement d'usages facilités par l'emploi de technologies numériques,
- accompagner les communes membres et ses agents à se saisir de la donnée pour améliorer la connaissance du territoire.

Pour mener à bien ce projet, de nouveaux outils doivent être déployés et s'adosser aux outils existants. Ils permettront de mener l'ensemble des étapes nécessaires au bon traitement de la donnée : identification et collecte, stockage, valorisation, et mise à disposition pour la consultation et la prise de décision.

Les systèmes existants, dont les plateformes Santé et Tiers lieux, seront interconnectés afin d'échanger leurs données. Un espace partagé et collaboratif sera développé pour répondre aux besoins de mise à disposition et de consultation. Des liens pourront être faits avec les projets et usages numériques développés au sein des intercommunalités.

Pour le développement de la plateforme et des services connexes (appropriation, hébergement technique de l'expérimentation, équipement des services...), le PETR fera appel à plusieurs prestataires spécialisés dans le traitement de la donnée.

La Région Bourgogne Franche-Comté, dans son appel à projets "Territoires intelligents et durables", peut apporter un soutien financier à hauteur maximum de 70%, majoré d'un bonus de 10% pour les projets à forte connotation environnementale.

Dépenses et recettes pour le fonctionnement courant de la mission usages du numérique :

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel	41 783 €	Conseil régional	40 000 €
Frais de déplacement	2 500 €	Autofinancement	14 083 €
Animations	3 600 €		
Communication	6 200 €		
TOTAL	54 083 €	TOTAL	54 083 €

Fonds du Conseil Régional en faveur du développement des usages innovants du numérique :

DÉPENSES			RECETTES		
Type	Montant 2022	Montant 2023	Financeurs	Montant 2022	Montant 2023
Développement de plateformes	27 000 €	13 000 €	Conseil Régional BFC	12 000 € (acompte)	28 000 € (solde)
Prestations de services/expertises	20 000 €	15 000 €	Autofinancement	40 000 €	
Equipements	5 000 €				
TOTAL	52 000 €	28 000 €	TOTAL	52 000 €	28 000 €

Fonds du Conseil Régional pour l'appel à projet "Territoire Intelligent et Durable" :

DÉPENSES			RECETTES		
Type	Montant 2022	Montant 2023	Financeurs	Montant 2022	Montant 2023
Audit des données	10 000 €		Conseil Régional BFC	12 000€ (acompte)	28 000 € (solde)
Développement logiciels	5 000 €	30 000 €	Autofinancement	3 000€	12 000 €
Sensibilisation / Formation		10 000 €			
TOTAL	15 000 €	40 000 €	TOTAL	15 000 €	40 000 €

2-4- La rénovation énergétique de l'habitat :

La rénovation énergétique de l'habitat est un enjeu prioritaire des politiques publiques en faveur de la transition énergétique.

Afin de mettre en oeuvre localement ce type de politique, une plateforme de rénovation énergétique a été créée en 2016 avec la signature d'une convention entre le Pays Sud Bourgogne, puis le PETR, et le Conseil Régional et l'ADEME, afin de financer deux postes : un poste destiné à conseiller les particuliers et un poste tourné vers les professionnels. La convention était prévue pour 3 ans (2017 à 2019) et a été prorogée d'un an jusqu'à mars 2020.

Cette mission est désormais encadrée et subventionnée par le dispositif Effilogis-Maison individuelle portée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Le bureau permanent du Conseil régional a voté en ce sens le 4 juin 2021 et une convention a été signée le 11 juin 2021. Dans ce cadre, le Conseil Régional finance trois postes à hauteur de 80% :

- deux postes de conseillers auprès des particuliers,
- un poste d'animateur à l'attention des élus, des particuliers et des professionnels.

Le deuxième poste de conseiller a été créé à la demande de la CC du Clunisois, afin d'atteindre localement des objectifs plus ambitieux de rénovation énergétique. De ce fait, le poste sera financé par le Conseil

Régional et par la CC en application d'une convention de mise à disposition de service. Le conseiller est recruté en tout début d'année 2022.

Outre les postes, le Conseil Régional finance (convention signée en octobre 2021) une partie des aides aux particuliers qui souhaitent s'engager dans des travaux tendant vers la norme BBC :

- un audit est financé à 80%,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage est financée dans les conditions suivantes :
 - Ménage très modeste, 2000€ éligible finançable à 100%:
part région 80% (max 1600€) + part PETR 20% (max 400€)
 - Ménage modeste, 2000€ éligible finançable à 50%:
part région 40% (max 800€) + part PETR 10% (max 200€)
 - Ménage hors plafond Anah, 2500€ éligible finançable à 20%:
part région 10% (max 250€) + part PETR 10% (max 250€)

Pour soutenir les projets des particuliers, les conseillers organisent des permanences téléphoniques et en présentiel dans 8 sites répartis sur le territoire du PETR. Ils représentent le tiers de confiance qui assure la bonne coordination entre auditeur, accompagnateur technique et habitant, tout au long des projets.

L'animateur organise la communication sur le dispositif auprès des élus et de la population du territoire. Des réunions délocalisées seront organisées. Des réseaux de professionnels sont réunis, y compris les agents immobiliers et les notaires. Des COPIL et COTECH seront également organisés.

La participation du PETR Mâconnais Sud Bourgogne au dispositif Effilogis-Maison individuelle est le principal changement qui affecte le budget du PETR. En effet, même si la Région apporte une contribution à hauteur de 80% pour soutenir la préparation des projets des particuliers, le PETR doit pouvoir financer l'intégralité des dépenses en attendant de percevoir la subvention correspondante. On remarque toutefois que des acomptes ont été versés par la Région dès fin 2021.

De même, le PETR assure la rémunération mensuelle du second poste de conseiller en rénovation énergétique, même s'il doit percevoir la contribution de la Région et de la CC du Clunisois.

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel	150 000 €	Conseil régional	172 000 €
Frais de déplacement	1 500 €	CC Clunisois	10 000 €
Prestations SPEE	90 200 €	Autofinancement	79 200 €
Communication	15 000 €		
Divers	4 500 €		
TOTAL	261 200 €	TOTAL	261 200 €

2-5- La santé :

Le poste de chargée de mission "santé" est financé par l'Etat (Agence Régionale de Santé) en application du Contrat Local de Santé (CLS) 2019-2024 du Mâconnais Sud Bourgogne, signé le 18 juillet 2019 avec différents partenaires (outre l'ARS, le préfet de département, le Conseil départemental de Saône-et-Loire, le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Le CLS est un outil qui vise à développer une approche globale de la santé et du bien-être selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé. Il s'agit plus particulièrement de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé relevées dans un diagnostic territorial.

Les principaux besoins des habitants du Mâconnais Sud Bourgogne identifiés dans le CLS sont les suivants :

- encourager l'installation de professionnels de santé et l'accès aux soins pour tous,
- accentuer la prévention et la promotion de la santé à destination de l'ensemble de la population, mais plus particulièrement les jeunes, les personnes âgées et les personnes qui risquent de développer une forme de cancer,
- mettre en place et animer un comité local de santé mentale (CLSM),
- mener des actions relatives à l'impact de l'environnement sur la santé.

L'année 2022 sera marquée par la poursuite des actions mises en oeuvre les années précédentes, en particulier :

- le financement d'une partie du coût du logement pour inciter les étudiants en médecine de venir faire des stages sur notre territoire et favoriser ainsi à terme des installations,
- des campagnes de communication pour faire connaître les comportements favorables à la santé, comme la campagne annuelle Octobre rose sur le cancer du sein,
- l'animation du CLSM (groupes de travail, assemblée annuelle, coordination des Semaines d'Information sur la Santé Mentale),
- la mise en ligne et le suivi de la plateforme numérique de santé mentale, qui pourrait être élargie à d'autres thématiques de la santé,
- la communication sur les principales atteintes à la santé en lien avec l'environnement (qualité de l'air intérieur, radon, moustique tigre, ambroisie...) et la participation aux travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sous l'angle du bien-être.

L'animation du domaine de la santé induit principalement des coûts de communication, d'organisation d'évènements et de réunions de travail ainsi que de gestion des appartements réservés aux étudiants en médecine, en lien avec l'AILE Sud Bourgogne.

En raison de la pandémie, le PETR apporte un soutien occasionnel au centre de vaccination de Mâcon.

Une nouvelle chargée de mission santé est en cours de recrutement au début de l'année 2022.

Budget poste animateur Santé et actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé !

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel (titulaire + com.)	42 562 €	Agence Régionale de Santé	26 725 €
Frais de déplacement	1 000 €	Autofinancement	39 437 €
Prestations de service	8 600 €		
Communication (encarts et imprimés)	8 000 €		
Mission / Réception	6 000 €		
TOTAL	66 162 €	TOTAL	66 162 €

Logements stagiaires en médecine :

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Prestations AILE Sud Bourgogne	35 000	Conseil régional	15 000
		Conseil départemental	5 000
		Autofinancement	15 000
TOTAL	35 000	TOTAL	35 000

3- Politique des ressources humaines :

Le PETR compte actuellement 9 agents pour 10 postes budgétaires créés en septembre 2017. Deux agents travaillent à 80% et un à 70%, soit un total de 8,3 ETP.

Le poste de chargé de mission "Santé" est vacant depuis le 1^{er} novembre 2021 et le recrutement d'un nouvel agent est en cours.

8 postes sont ou seront occupés par des contractuels : deux postes sont occupés par des agents de la fonction publique territoriale (dont un en détachement).

La mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) en 2021 s'est traduite par 2 agents payés à 100%, en raison de leur investissement professionnel au cours de l'année 2020 et les autres agents payés à 75%, ce qui est le taux habituel. En 2022, une répartition similaire pourrait être mise en œuvre.

Les fonctionnaires bénéficient d'avancements automatiques d'échelon en fonction de leur grille indiciaire. Les contractuels peuvent bénéficier d'une augmentation dans le cadre d'un échange sur ce sujet tous les 3 ans.

Agent	Poste	Catégorie	Quotité de travail
Eric Béguin	Rénovation énergétique de l'habitat - animateur	A	100%
Véronique Bonnet-Grillet	Accueil, budget, gestion des instances	B	80%
Hélène Burzala	Concertation SCoT/Communication	A	100%
Alice Coillard	Accueil, gestion du personnel, conseil de développement	C	70%
Aurèle Cordier	Usages du numérique	B+	80%
Benoît Langard	Directeur/SCoT	A+	100%
Quentin Le Coint	Rénovation énergétique de l'habitat - Conseiller	B	100%
Francky Sabot	Politiques contractuelles	A	100%
Flore Trigari	Rénovation énergétique de l'habitat - Conseillère	A	100%
En cours de recrutement	Santé	A	100%

L'évolution des dépenses de personnel en 2022 sera due principalement au recrutement d'un second poste de conseiller sur la rénovation énergétique. La rémunération du nouvel agent sera assurée par le PETR. En recettes, le Conseil Régional et la CC du Clunisois financeront les dépenses afférentes.

Pour les fonctionnaires, des changements d'échelon intervenus en cours d'année 2021 auront des répercussions sur le niveau de rémunération sur l'ensemble de l'année 2022.

Nomenclature budgétaire	Budget prévisionnel 2021	Dépenses réelles 2021	Budget prévisionnel 2022
Rémunération titulaires	97 873 €	88 112 €	99 755 €
Rémunération non titulaires	235 365 €	196 367 €	272 182 €
Cotisations retraites	30 192 €	26 623 €	31 970 €
Cotisations URSSAF	84 917 €	70 831 €	97 216 €
Autres charges	33 605 €	22 511 €	31 157 €
TOTAL	482 953 €	404 444 €	532 280 €

4- Programmation des investissements :

Le principal investissement concerne l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Le marché pour l'élaboration du SCoT a été lancé fin 2018 et c'est le groupement autour du bureau d'études URBICAND qui a été retenu par la commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2018.

Le coût présenté par le prestataire choisi était de 263 100 €.

Le cahier des clauses techniques particulières fixe les modalités de règlement :

- 10% à la signature du contrat,
- 25% après présentation du diagnostic consolidé en comité syndical,
- 25% après présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- 25% après présentation du document d'orientation et d'objectifs (DOO),
- 15% après approbation définitive du SCoT.

A chaque étape, le règlement peut intervenir en plusieurs tranches en fonction du degré d'avancement du travail.

En 2021, les bureaux d'études ont été payés à hauteur de 75% du coût lié à l'élaboration du PADD :

- 34 797,20 € pour URBICAND,
- 13 683,07 € pour SOBERCO (spécialiste environnement),
- 7 706,24 € pour Lestoux (spécialiste commerces),
- 2 205 € pour CERESCO (spécialiste agriculture).

En 2022, le PADD doit être achevé : les 25% restants, soit 19 463,84 €, pourront être réglés. Par ailleurs, il est possible que le document d'orientation et d'objectifs soit également achevé ou bien avancé : il est donc nécessaire de réserver 25% du coût du SCoT pour cette phase, soit 77 855 € (en comprenant la revalorisation des prix prévue dans la convention).

En plus de l'élaboration et de la rédaction du SCoT, confiées aux bureaux d'études, le PETR a investi dans des supports pour mettre en œuvre la concertation : panneaux d'exposition et film en réalité virtuelle, pour un total de 55 276 €. Le solde de cette prestation a été réglé en 2021 : 14 447 €. Le PETR s'est également doté

de 5 casques de réalité virtuelle pour diffuser le film d'anticipation du Mâconnais Sud Bourgogne en 2040. Le coût a été de 4 979,10 €.

Le SCoT donne lieu à subventions de l'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) Urbanisme. Il s'agit d'une part de la DGD nationale, versée directement par le Ministère de l'Ecologie en 3 tranches : l'année de la délibération de prescription du SCoT, l'année de l'élaboration du PADD et l'année de l'arrêt du SCoT. Le PETR a déjà touché les 2 premières tranches, soit 83 000 €

A cette DGD nationale peut s'ajouter une part de la DGD Urbanisme gérée localement par le préfet de département. En 2018, l'Etat a versé une subvention complémentaire de 39 000 € à ce titre. En 2021, une nouvelle enveloppe de 110 500 € a été attribuée au PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Au total, les subventions de l'Etat pour l'élaboration du SCoT se montent actuellement à 232 500 €.

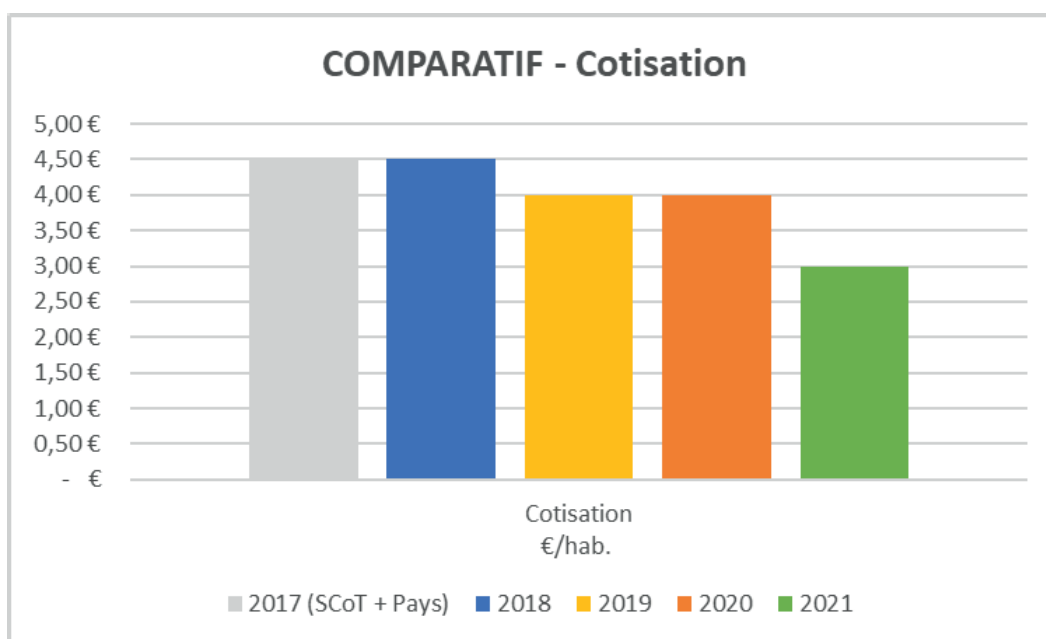
5- Le niveau des cotisations :

En raison de la crise sanitaire et de la pression qui est exercée sur les finances des EPCI, mais également afin d'appliquer une des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, le niveau de cotisation des 4 EPCI a été diminué de 25% en 2021, passant de 4 à 3 €/habitant, soit passant de 455.220 euros à 341.415 euros.

Il est rappelé que la population prise en compte pour ce calcul est, de manière pérenne, celle définie par l'INSEE pour l'année 2014.

Compte tenu de la situation financière saine du PETR, liée notamment à un niveau de subvention élevé en 2021, il est proposé de maintenir le niveau de cotisation à 3 €/habitant pour 2022.

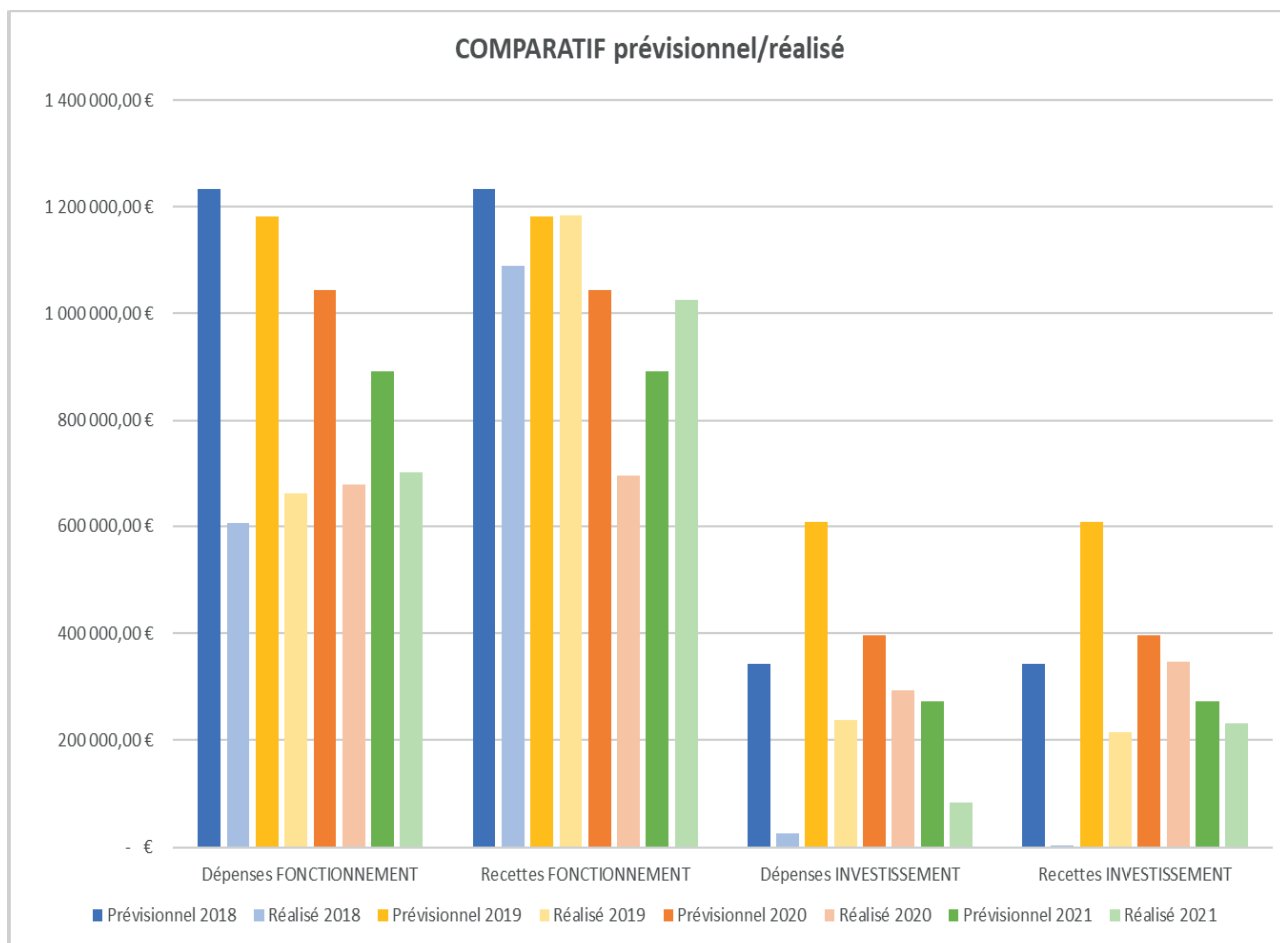
Année	2017 (Pays + SCoT)	2018	2019	2020	2021
Cotisation €/hab.	4,50	4,50	4	4	3



Quelques graphiques complémentaires sur l'évolution générale du budget

Comparatif budget prévisionnel / budget réalisé

ANNÉE	Dépenses FONCTIONNEMENT	Recettes FONCTIONNEMENT	Dépenses INVESTISSEMENT	Recettes INVESTISSEMENT
BP 2018	1 232 945,00 €	1 232 945,00 €	343 512,00 €	343 512,00 €
Réalisé 2018	605 244,35 €	1 089 163,00 €	26 411,63 €	2 470,00 €
BP 2019	1 181 905,00 €	1 181 905,00 €	609 065,00 €	609 065,00 €
Réalisé 2019	660 860,72 €	1 184 836,07 €	395 482,44 €	214 729,82 €
BP 2020	1 043 647,30 €	1 043 647,30 €	395 482,44 €	395 830,44 €
Réalisé 2020	677 055,37 €	696 637,56 €	292 896,84 €	347 327,71 €
BP 2021	892 422,49 €	892 422,89 €	272 070,42 €	272 070,42 €
Réalisé 2021	701 705,95 €	1 025 987,87 €	83 976,99 €	231 529,27 €



Fonds de roulement

Année	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement	662 848,00 €	500 557,00 €	450 859,00 €	499 281,01 €

